

**SÉANCE ORDINAIRE  
9 DÉCEMBRE 2009**

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi 9 décembre 2009, à 19h30, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil :

<b>Harold Gagnon</b>	(Lac-Etchemin)
<b>Gilles Gaudet</b>	(Sainte-Aurélie)
<b>Martine Boulet</b>	(Saint-Benjamin)
<b>Adélarde Couture</b>	(Saint-Camille)
<b>Ronald Gosselin</b>	(Saint-Cyprien)
<b>Denis Beaulieu</b>	(Sainte-Justine)
<b>Suzanne C. Guenette</b>	(Saint-Louis)
<b>René Leclerc</b>	(Saint-Luc)
<b>Pierre Poulin</b>	(Saint-Prosper)
<b>Rock Carrier</b>	(représentant de Sainte-Rose-de-Watford)
<b>Denis Boutin</b>	(Sainte-Sabine)
<b>Jean Paradis</b>	(Saint-Zacharie)

Ayant avisé de son absence :

**Marielle Lemieux** (Saint-Magloire)

formant quorum sous la présidence de monsieur **Hector Provençal**, préfet.

Monsieur Fernand Heppell, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est aussi présent.

**1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :**

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, monsieur Hector Provençal, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**2009-12-01**

**2.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

Après avoir précisé que les sujets prévus aux points 4, 6.1 et 6.2 du projet d'ordre du jour transmis avec l'avis de convocation ont été reportés au mois de janvier prochain, le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE, APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1.0 Ouverture de l'assemblée.**
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour.**
- 3.0 Adoption des procès-verbaux du 11 novembre et du 25 novembre 2009, et suivi.**
- 4.0 Rencontre : Lieutenant Mario Roberge, directeur du poste de la Sûreté du Québec. (reporté)**
- 5.0 Dossiers en aménagement et développement du territoire :**
  - 5.1 Émission de certificats de conformité;
  - 5.2 Gestion des cours d'eau : dépôt des projets de politique, d'entente et de règlement;
  - 5.3 Modification du schéma d'aménagement et de développement : agrandissement du périmètre urbain de Sainte-Rose, modification des dispositions concernant les carrières et sablières;

- 5.4 Nominations au comité d'aménagement et planification d'une prochaine rencontre.
- 6.0 Intervention et/ou dossiers du CLD :**
  - 6.1 Politique culturelle : présentation pour adoption; (reporté)
  - 6.2 Présentation de la version préliminaire du Plan d'action de la politique culturelle; (reporté)
  - 6.3 Loisirs collectifs.
- 7.0 Nomination des membres des comités de la MRC et des représentants auprès de divers organismes.**
- 8.0 Affaires courantes :**
  - 8.1 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions;
  - 8.2 Appui au Carrefour jeunesse emploi pour le dossier immigration (recommandation du CA);
  - 8.3 Demande(s) de contribution;
  - 8.4 Activité des Fêtes.
- 9.0 Divers rapports de comités, rencontres et colloques (s'il y a lieu).**
- 10.0 Administration :**
  - 10.1 Listes des comptes à payer;
  - 10.2 État des encaissements et déboursés;
  - 10.3 Signature des effets bancaires.
- 11.0 Correspondance et communications.**
- 12.0 Varia :**
  - 12.1 Invitation aux conseillers municipaux;
  - 12.2 Flamme olympique.
- 13.0 Période de questions.**
- 14.0 Clôture de la séance.**

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**3.0 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 11 NOVEMBRE ET DU 25 NOVEMBRE 2009, ET SUIVI :**

2009-12-02

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie des procès-verbaux et que les membres présents déclarent les avoir lus et renoncent à leur lecture;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU  
ET RÉSOLU

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 novembre 2009 et de la séance d'adoption du budget du 25 novembre 2009 soient adoptés et signés tels que rédigés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**4.0 RENCONTRE : LIEUTENANT MARIO ROBERGE, DIRECTEUR DU POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC :**

Sujet reporté.

**5.0 DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :**

**5.1 Émission de certificats de conformité :**

**5.1.1 Municipalité de Saint-Cyprien :**

2009-12-03

**Certificat de conformité relatif aux règlements nos 279-09, 280-09 et 281-09 de la Municipalité de Saint-Cyprien :**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Cyprien a adopté le 3 décembre 2009, les règlements nos 279-09 (modification du règlement de construction no 263-07), 280-09 (modification du règlement de permis et certificats no 260-07) et 281-09 (modification du règlement de zonage no 262-07);

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objet de corriger certains irritants et difficultés d'application;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins et ce conformément aux dispositions de l'article 137.2 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des maires dispose d'un délai de cent-vingt (120) jours pour les examiner et les approuver s'il y a lieu;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE  
ET RÉSOLU

QUE la présente résolution abroge à toute fin que de droit la résolution no 2009-11-08 portant sur le même objet;

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements nos 279-09, 280-09 et 281-09, tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Saint-Cyprien, sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général, monsieur Fernand Heppell, à délivrer conformément à la Loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**5.1.2 Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague :**

2009-12-04

**Certificat de conformité relatif aux règlements nos 09-21, 09-22, 09-23 et 09-24 de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague :**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a adopté le 3 décembre 2009, le règlement no 09-21 (modification du règlement de zonage no 05-2007);

CONSIDÉRANT QUE ce même Conseil a adopté le 12 novembre 2009, les règlements nos 09-22 (modification du règlement de lotissement no 07-2007), 09-23 (modification du plan d'urbanisme no 04-2007), 09-24 (modification du règlement de zonage no 05-2007);

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objet d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de corriger certains irritants et difficultés d'application;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins et ce conformément aux dispositions des articles 109.6 et 137.2 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des maires dispose d'un délai de cent-vingt (120) jours pour les examiner et les approuver s'il y a lieu;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RONALD GOSSELIN,  
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements nos 09-21, 09-22, 09-23 et 09-24, tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général, monsieur Fernand Heppell, à délivrer conformément à la Loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

### **5.2 Gestion des cours d'eau : dépôt des projets de politique, d'entente et de règlement :**

Tel que convenu à la séance ordinaire du mois de novembre, monsieur Yvon Lacombe, coordonnateur du service de l'aménagement, dépose les projets de politique, d'entente et de règlement concernant la gestion des cours d'eau.

Ces documents sont déposés afin que tous les membres du Conseil des maires puissent en prendre connaissance au cours des prochains jours. Il est également convenu que le comité d'aménagement de la MRC tiende une rencontre au début de janvier prochain afin d'étudier plus exhaustivement ces documents et formuler ses recommandations à la séance du mois de janvier 2010.

Un avis de motion pourrait être donné le 13 janvier et le règlement pourrait être adopté en février prochain.

### **5.3 Modification du schéma d'aménagement et de développement : agrandissement du périmètre urbain de Sainte-Rose, et modification des dispositions concernant les carrières et sablières :**

Suite à une demande de modification du schéma d'aménagement de la part du Conseil municipal de Sainte-Rose-de-Watford ainsi qu'une demande pour une nouvelle carrière, un projet de règlement de modification du schéma est déposé.

Après une brève présentation, le projet de règlement est adopté.

2009-12-05

### **Adoption du projet de règlement visant à modifier le règlement no 78-05 relatif au schéma d'aménagement et de développement : périmètre urbain de Sainte-Rose-de-Watford et dispositions concernant les carrières et sablières :**

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SAD) de la MRC des Etchemins est en vigueur depuis le 22 mars 2006;

CONSIDÉRANT QUE l'article 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permettent à la MRC de modifier son SAD;

CONSIDÉRANT la demande faite par le Conseil municipal de Sainte-Rose-de-Watford concernant la délimitation d'une nouvelle zone industrielle;

CONSIDÉRANT QUE certaines dispositions relatives à l'implantation de nouvelles carrières et sablières sont jugées excessives;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POULIN,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU  
ET RÉSOLU

Que soit adopté le projet de règlement suivant :

**Projet de règlement modifiant le règlement #78-05  
« Schéma d'aménagement du territoire de la M.R.C. des Etchemins »  
ainsi que ses amendements.**

**ARTICLE 1 : Titre**

Le présent projet de règlement est intitulé « **Règlement modifiant le règlement no 78-05 relatif au schéma d'aménagement et de développement ainsi que ses amendements** ».

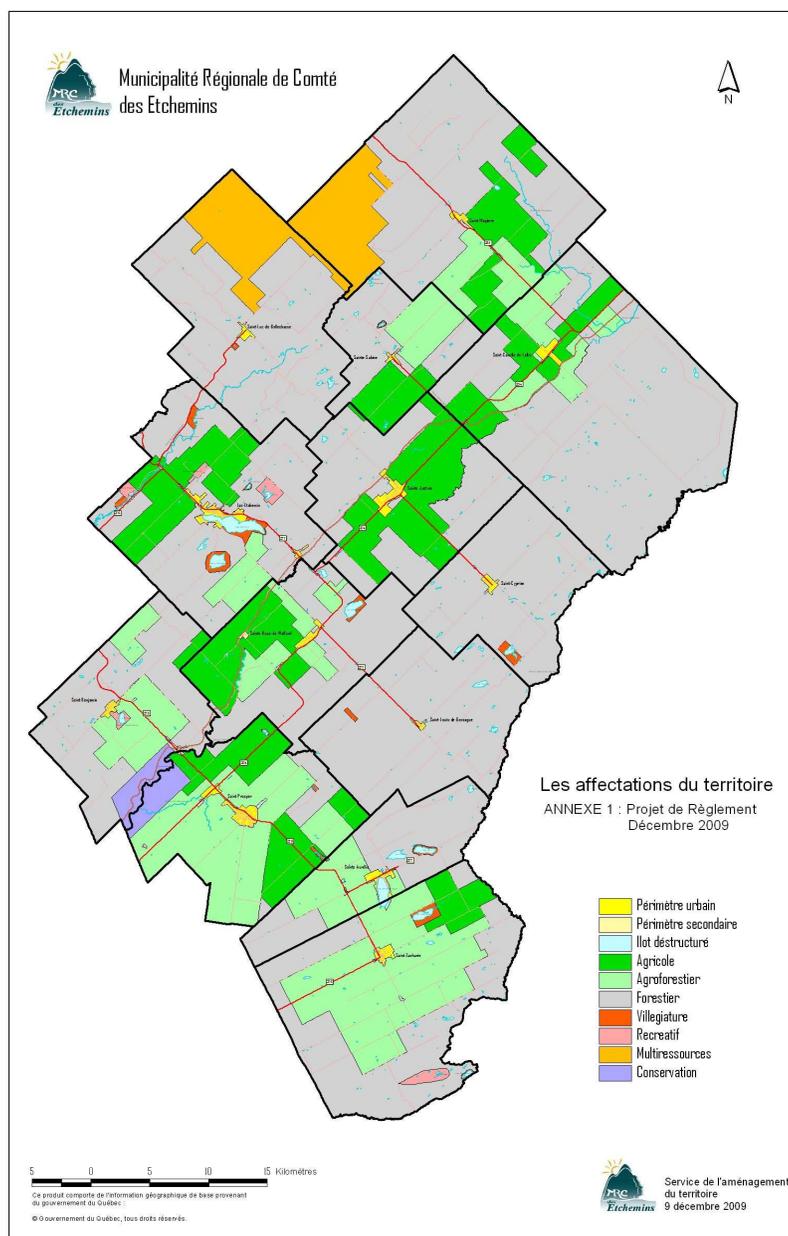
**ARTICLE 2**

Le règlement numéro 078-05 relatif au schéma d'aménagement et de développement, et son document complémentaire est modifié à toute fin que de droit de la façon suivante :

**LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT**

**ARTICLE 3 : Les grandes affectations du territoire**

Pour tenir compte de l'agrandissement du périmètre urbain de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford, l'annexe 1, constitué du plan « Les grandes affectations du territoire » faisant partie intégrante du règlement 078-05 est abrogée et remplacée par le plan suivant :



#### **ARTICLE 4 : Le tableau 3.13 : Données relatives à la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford**

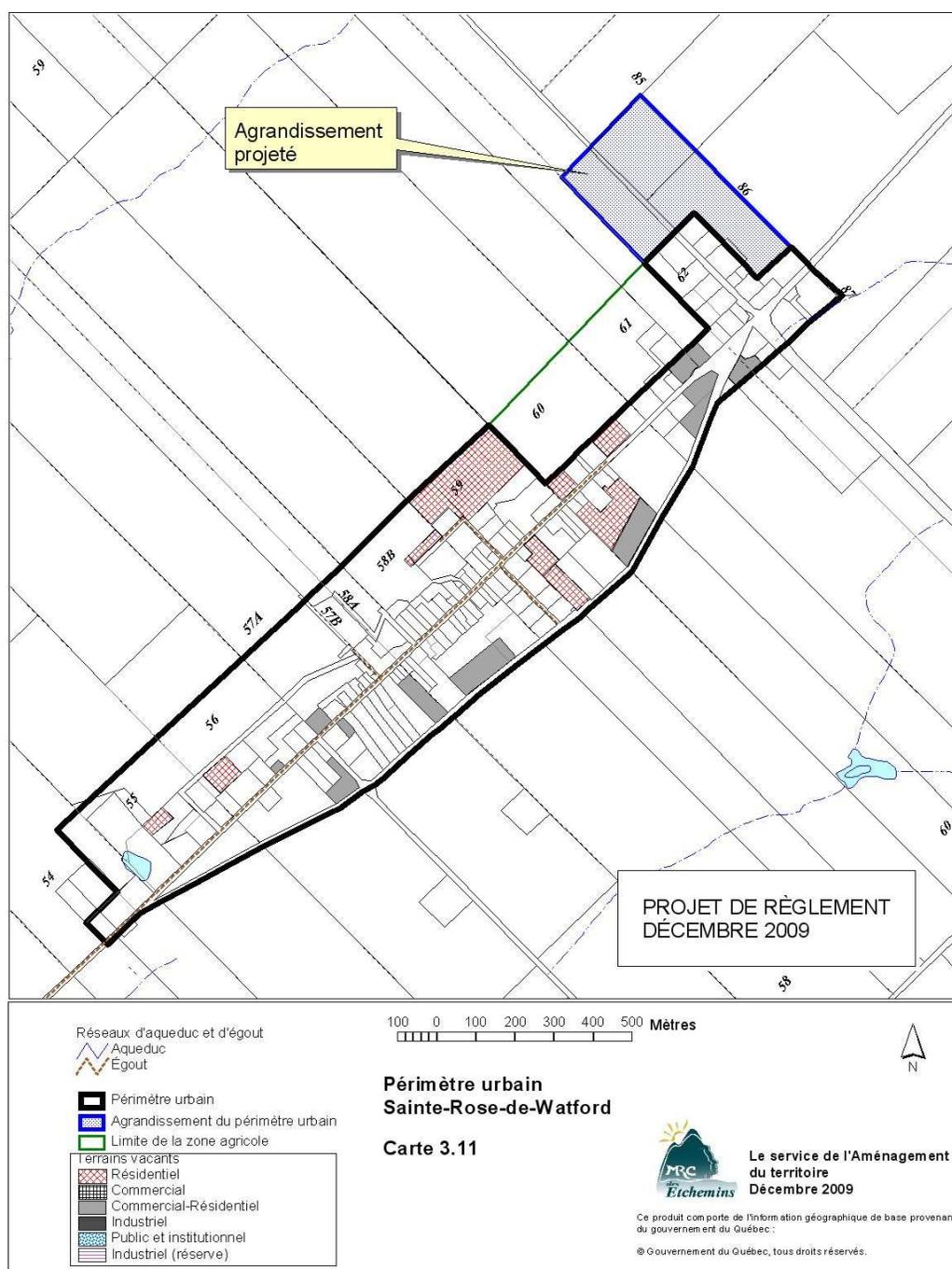
Pour tenir compte de l'agrandissement du périmètre urbain de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford, le tableau 3.13 (Données relatives à la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford) faisant partie intégrante du règlement 078-05 est modifié de la façon suivante :

La section « Caractéristiques du périmètre d'urbanisation » est modifiée ainsi :

1. la superficie « 90,231 ha » du secteur du Village est remplacée par « 101,831 ha »;
2. le chiffre « 27 » (terrains vacants : commercial & résidentiel) est remplacé par le chiffre « 20 »;
3. le chiffre « 5 » est ajouté pour les terrains vacants industriels dans la colonne « potentiels ».

#### **ARTICLE 5 : Agrandissement du périmètre urbain de Sainte-Rose-de-Watford**

La carte 3.11 (Périmètre urbain Sainte-Rose de Watford) datée de septembre 2004 est remplacée par la carte reproduite ci-après.



## LE DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE

### **ARTICLE 6 : Modification des normes relatives aux sites d'extraction :**

Le document complémentaire du schéma d'aménagement est modifié de la façon suivante :

Le texte de l'article 6.3 traitant des sites d'extraction est remplacé par le texte suivant :

Les aires d'exploitation d'une nouvelle carrière ou sablière sont assujetties aux conditions suivantes :

- a) Aucun nouveau site d'extraction ne peut être implanté à l'intérieur des périmètres d'urbanisation, des immeubles protégés, des îlots déstructurés et des zones de villégiature;
- b) Dès le début de l'exploitation, une plantation d'arbres d'une largeur de 20 mètres minimum tenant lieu d'écran visuel devra être aménagée sur le périmètre des nouveaux sites d'extraction. Dans le cas d'une exploitation en forêt, une bande boisée existante d'une largeur de 20 mètres minimum devra être conservée sur le périmètre des nouveaux sites d'exploitation;
- c) Les nouveaux usages résidentiels, commerciaux, institutionnels et de services sont interdits à moins de 150 mètres d'un site d'exploitation d'une sablière et dans le cas d'une carrière, cette distance est de 600 mètres;
- d) Toutes autres dispositions comprises au *Règlement sur les carrières et sablières* découlant de la *Loi sur la qualité de l'environnement* s'appliquent.

### **ARTICLE 7 : Annexes**

Les annexes suivantes font partie intégrante du présent règlement :

- 1- Document justificatif;
- 2- Nature des modifications à apporter aux plans et règlements d'urbanisme des municipalités.

### **ARTICLE 8: Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

#### **ANNEXE 1 (Projet de règlement) Document justificatif**

##### **L'agrandissement du périmètre urbain de la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford**

L'agrandissement d'approximativement 11,60 hectares du périmètre urbain permettra à la municipalité de mieux localiser les projets industriels. Actuellement, les espaces dédiés aux usages industriels sont localisés à proximité d'usages résidentiels et le long de la route 204. La limite de vitesse sur cette voie publique est de 90 kilomètres à l'heure. Aux fins de sécurité, il apparaît important de réduire l'ajout de nouveaux accès sur ce tronçon de la route 204. Aussi, les terrains visés pour de futurs projets industriels dans le cadre de la présente modification seront contigus à une voie publique moins achalandées et où la vitesse permise est réduite à 50 kilomètres à l'heure.

De plus, il a été considéré que le secteur visé pour l'agrandissement projeté était celui ayant le moindre impact. En effet, en plus de réduire les risques de conflits d'usages (industries vs résidences), il n'y a aucun empiètement sur la zone agricole permanente.

## **Modifications relatives aux sites d'extraction**

Les dispositions relatives aux sites d'extraction, étaient presque entièrement copiées sur celles contenues au *Règlement sur les carrières et sablières* découlant de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Dans le but d'éviter de possibles conflits d'interprétation et d'application, la MRC souhaite limiter ses interventions à celles plus spécifiques à sa problématique et pour assurer la réciprocité des normes applicables entre les sites d'extraction et les autres usages (résidentiel, commercial, institutionnel).

## **ANNEXE 2 (Projet de règlement)**

### **Nature des modifications à apporter au plan et règlements d'urbanisme des municipalités**

Après l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement, le Conseil de la MRC adopte un document qui indique la nature des modifications que les municipalités devront apporter aux instruments d'urbanisme tels que le plan et les règlements d'urbanisme (zonage, lotissement, construction ou autres). Ce document sera transmis à chacune des municipalités concernées lesquelles ont six (6) mois pour adopter un règlement.

#### **1. Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford / schéma d'aménagement**

Le plan d'urbanisme et le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford devra être modifié afin de se conformer à la nouvelle délimitation du périmètre proposé ainsi que, le cas échéant, les prescriptions exigées.

#### **2. Toutes les municipalités / document complémentaire**

Toutes les municipalités devront intégrer à leur règlement de zonage, les nouvelles dispositions du document complémentaire relatives aux sites d'extraction.

2009-12-06

### **Demande d'avis préalable au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (référence à l'article 50, LAU) :**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des maires a adopté (résolution 2009-12-05) un projet de règlement visant à modifier le schéma d'aménagement et de développement (règlement 078-05);

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite obtenir un avis du ministre préalablement à l'adoption du règlement définitif;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit cette possibilité (article 50);

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins demande un avis préalable au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à l'égard du projet de règlement adopté en vertu de la résolution no 2009-12-05;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2009-12-07

### **5.4 Nominations au comité d'aménagement, et planification d'une prochaine rencontre du comité :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC,  
APPUYÉ ET RÉSOLU

QUE messieurs Hector Provençal, Harold Gagnon, Ronald Gosselin et mesdames Suzanne C. Guenette et Marielle Lemieux soient nommés comme membres du comité d'aménagement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

Le coordonnateur du service de l'aménagement convient avec les membres du comité d'aménagement de tenir la prochaine réunion du comité le mardi 5 janvier prochain, à 19h00.

**6.0 INTERVENTION ET/OU DOSSIERS DU CLD :**

**6.1 Politique culturelle : présentation pour adoption :**

Sujet reporté.

**6.2 Présentation de la version préliminaire du Plan d'action de la politique culturelle :**

Sujet reporté.

**6.3 Loisirs collectifs :**

Bien que ce dossier ne soit pas géré par la MRC, la direction du CLD qui gère la ressource humaine affectée à ce dossier souhaite avoir l'opinion des membres du Conseil des maires sur la poursuite du projet « Loisirs collectifs » après la fin de l'aide financière provenant du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), laquelle aide se termine en juillet prochain.

Il ressort principalement de l'échange à ce sujet qu'outre la publication saisonnière de la *Programmation des loisirs des Etchemins*, l'objectif de mise en commun et de mise en valeur des divers équipements n'a pas été réalisé par ce projet, malgré les nombreuses réunions tenues par les représentants municipaux.

De plus, des énergies sont présentement particulièrement déployés au projet « *Etchemins en forme* » qui, sans viser les mêmes objectifs, semble présentement répondre à un besoin du milieu.

2009-12-08

**7.0 NOMINATION DES MEMBRES DES COMITÉS DE LA MRC ET DES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DE DIVERS ORGANISMES :**

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION UNANIME,

QUE les personnes suivantes soient nommées au sein des différents comités de la MRC et pour représenter la MRC, ou le territoire de la MRC, auprès de divers organismes; les membres du comité administratif ayant été nommés lors de la séance du 11 novembre 2009, et ceux du comité d'aménagement au point 5.4 de la présente séance.

**7.1 Comités de la MRC**

**Comité Consultatif Agricole (CCA) :**

Nominations des membres aux sièges impairs dont les mandats doivent être renouvelés pour une période de 2 ans :

#1 : Suzanne C. Guenette (mairesse)

#3 : Marielle Lemieux (mairesse)

#5 : Martin Provençal (UPA)

#7 : Dominique Bégin (UPA)

La désignation aux sièges pairs suivants a été effectuée à l'automne 2008.

#2 : Ronald Gosselin (maire)

#4 : Roger Gagnon (UPA)

#6 : Jean-Paul Poulin (UPA)

#8 : Sophie Audet (citoyenne)

**Délégués de Comté :**

Hector Provençal, Denis Boutin, Suzanne C. Guenette

**Comité de gestion des boues :**

Denis Boutin, Pierre Poulin, Denis Beaulieu

**Comité de sécurité publique :**

Martine Boulet, René Leclerc, Jean Paradis, Harold Gagnon

**Comité de sécurité incendie :**

Hector Provençal, Gilles Gaudet, Martine Boulet, Sylvain Poulin, Michel Bernard, Régis Morin, Pierre Morneau

**Comité de gestion des matières résiduelles :**

Denis Beaulieu, Harold Gagnon, Adélarde Couture

**Comité technique sur la ruralité :**

Adélarde Couture, Denis Boutin, Pierre Poulin, directions générales (ou représentants) de la MRC et du CLD

**Comité du service d'évaluation :**

René Leclerc, Jean Paradis, Martine Boulet

**Comité culturel :**

Pierre Poulin, maire représentant la MRC

Jean Coulombe, Littérature

Ariane Labonté, CLD

Liliane Lafontaine, Arts de la scène

Yann Farley, Arts visuels

Emmanuelle Breton, Métiers d'arts

Isabelle Giasson, Médias et diffusion

Bernard Robert, Patrimoine naturel

Marc-Roger Labrecque, Histoire et patrimoine

Marielle Lemieux, Bibliothèques

Guy Vincent, Scolaire

Pauline Paré, Social-communautaire

Évangéline Marcoux, Artisanat

**Comité de négociation de la convention collective :**

Aucune désignation pour la prochaine année, la convention collective entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010 a déjà été approuvée par les 2 parties.

**Comité des Prix du patrimoine :**

Suzanne C. Guenette, Fernand Heppell, Bernard Robert, Jean Coulombe, la désignation habituelle du directeur du CLD (ou son représentant) au sein de ce comité étant à confirmer.

**Comité de diversification et de développement du Fonds de soutien aux territoires en difficulté :**

- 3 élus : messieurs les maires Harold Gagnon, Pierre Poulin et Gilles Gaudet;
- les 2 directeurs généraux (ou leurs représentants) de la MRC et du CLD;
- 1 représentant du secteur manufacturier : monsieur Sylvain Vachon;
- 1 représentant du secteur agricole : monsieur Roger Gagnon;
- 1 représentante du secteur tourisme : madame Amélie Larivière;
- 3 représentants gouvernementaux (MAMROT, MDEIE, Emploi et Solidarité sociale);
- le préfet étant d'office membre de ce comité.

**Transport collectif :**

Hector Provençal

**7.2 Représentants auprès d'autres comités et organismes :**

**C.A. de Radio Bellechasse (Passion-FM) :**

Adélarde Couture

**Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches :**

- Membre du Conseil d'administration : Adélarde Couture
- Représentants désignés pour l'assemblée générale : Adélarde Couture, Denis Boutin

**Comité de Restauration de la Rivière Etchemin (CRRE) :**

René Leclerc (substitut : Harold Gagnon)

**Société d'aide au développement de la collectivité Bellechasse-Etchemins (SADC) :**

Diane Lapointe

**Conférence régionale des élus Chaudière-Appalaches (CRÉ) :**

Membres d'office, désignés par la loi : le préfet de la MRC et le maire de la Municipalité de Lac-Etchemin.

**Centre Universitaire des Appalaches :**

Cécile Veilleux (sur acceptation de madame Veilleux)

**Fondation des services universitaires en Chaudière-Appalaches :**

Suzanne C. Guenette

**Table de concertation sur l'alcool au volant Beauce-Etchemins :**

Fernand Heppell (conseil d'administration et comité exécutif)

**Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud (CADMS) :**

Le préfet et le directeur général de la MRC, tel que prévu aux règlements généraux de l'organisme.

**Transport adapté l'Autonomie :**

Hector Provençal

**Comité des usagers des centres de tri (récupération) Chaudière-Appalaches :**

Jean Paradis, Martin Roy

**Conseil de bassin de la Rivière Chaudière (COBARIC) :**

Pierre Poulin

**Conseil de bassin de la Rivière Etchemin :**

Harold Gagnon (substitut : René Leclerc)

**CLD des Etchemins :** (les mandats entrent en vigueur à l'assemblée générale annuelle qui se tient généralement en avril, ou lors d'une nomination suite à une vacance)

**Personnes dont les mandats ont débuté lors de la dernière assemblée générale :**

Suzanne C. Guenette, siège no. 7

Adélarde Couture, siège no.5 : monsieur Couture cède sa place à madame Marielle Lemieux qui complétera le mandat de monsieur Couture.

**Personnes désignées par la présente résolution et dont les numéros de sièges devront être précisés par le CLD :**

Jean Paradis, Harold Gagnon, Pierre Poulin

**Société locale d'investissement dans le développement de l'emploi (SOLIDE) :**  
Mêmes représentants qu'au CLD.

**Concours d'œuvres d'art Beauce-Etchemins :**  
Ariane Labonté

**Cour municipale Ville Saint-Georges (pour les municipalités de Saint-Benjamin, Saint-Zacharie et Saint-Prosper) :**  
Jean Paradis

**Table de concertation régionale sur le transport collectif (Chaudière-Appalaches) :**  
Hector Provençal

## **8.0 AFFAIRES COURANTES :**

### **8.1 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions :**

Monsieur le préfet fait part des principales activités auxquelles il a participé au cours du dernier mois, en attirant particulièrement l'attention sur la bonne performance présentée lors de la dernière assemblée générale de Passion-FM. Monsieur le préfet note que cette performance est particulièrement due au dévouement du personnel animateurs et de soutien technique et administratif de l'organisme.

### **8.2 Appui au Carrefour jeunesse emploi pour le dossier immigration (recommandation du CA) :**

2009-12-09

#### **Appui au Carrefour jeunesse emploi des Etchemins dans le cadre de la gestion du dossier immigration sur le territoire de la MRC :**

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour jeunesse emploi des Etchemins (CJEE) est actuellement porteur du dossier immigration dans les Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE, bien que l'effort déployé initialement dans ce dossier au sein de notre MRC était d'abord né d'un souci urgent particulièrement connu dans le secteur est du territoire, le CJEE prévoit désormais poursuivre la gestion du dossier immigration sur l'ensemble du territoire de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE l'action du CJEE vise principalement la sensibilisation du milieu (individus et entreprises), ainsi que l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes;

CONSIDÉRANT QU'une collaboration a déjà été établie entre le CJEE et le CLD pour les dossiers où il y a lieu que le CLD intervienne, principalement pour des projets d'entreprises, en plus d'une collaboration avec d'autres partenaires du territoire dont ceux concernés par la formation et le développement de l'employabilité de la main d'oeuvre;

CONSIDÉRANT QUE le CJEE assume déjà la gestion de ce dossier en vertu d'un contrat pour ce volet déjà conclu avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, lequel contrat prenait toutefois fin le 14 septembre dernier, compte tenu de la récente conclusion d'une *Entente spécifique* régionale relative à l'immigration;

CONSIDÉRANT QUE l'action du CJEE s'inscrit dans l'approche visant l'atteinte des objectifs maintenant définis à l'*Entente spécifique sur la régionalisation de l'immigration en Chaudière-Appalaches* gérée par la Conférence régionale des élus (CRÉ), et que le CJEE compte obtenir un financement pour la gestion de ce dossier par le biais de cette entente régionale;

CONSIDÉRANT l'actuelle problématique de continuité de la gestion de ce dossier sur notre territoire compte tenu que la CRÉ n'est présentement pas prête à recevoir les demandes de financement dans le cadre de *l'Entente spécifique sur la régionalisation de l'immigration en Chaudière-Appalaches*, et qu'il y a ainsi lieu pour le CJEE d'obtenir un financement temporaire pour la poursuite des activités reliées à l'immigration;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET  
APPUYÉ ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le Conseil des maires de la MRC des Etchemins appuie le Carrefour jeunesse emploi des Etchemins (CJEE) dans ses démarches de recherche de financement temporaire et de soutien ultérieur provenant de la CRÉ pour le volet immigration, en s'assurant toutefois que les actions du CJEE, dans le cadre du dossier immigration, soient étendues à l'ensemble du territoire de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

### **8.3 Demande(s) de contribution :**

#### **Activité «Camps forêt des profs » :**

Suite à l'analyse de cette demande effectuée par le comité administratif, on convient qu'il n'appartient pas vraiment au monde municipal de contribuer financièrement à cette activité.

### **8.4 Activité des Fêtes :**

Il est convenu de tenir l'activité des Fêtes des membres du Conseil des maires et de leurs conjoints et conjointes le samedi 23 janvier 2010, à Sainte Sabine.

### **9.0 DIVERS RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES (S'IL Y A LIEU) :**

Monsieur Adélarde Couture, préfet suppléant, qui a remplacé monsieur le préfet à la dernière Assemblée des MRC du Québec qui s'est tenue les 2 et 3 décembre, présente un bref rapport de cette activité.

La majeure partie de ces assises a rassemblé les préfets et directeurs généraux des MRC autour du questionnement sur l'avenir, ainsi que sur les forces et les contraintes des MRC du Québec.

### **10.0 ADMINISTRATION :**

2009-12-10

#### **10.1 Listes des comptes à payer :**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE,  
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET  
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant 165 831,13\$, incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au livre des minutes des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

## **10.2 État des encaissements et déboursés :**

État transmis avec l'avis de convocation.

2009-12-11

## **10.3 Signature des effets bancaires :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POULIN,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU  
ET RÉSOLU

QUE le préfet, le préfet suppléant, le directeur général et le directeur général adjoint soient désignés à titre de signataires aux comptes bancaires de la MRC des Etchemins à la Caisse Desjardins du Sud de l'Etchemin (comptes #302661, #302653);

QUE deux (2) de ces quatre (4) personnes autorisées devront signer lors d'émission de chèques ou de tout autre document exigeant deux (2) signatures.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

## **11.0 CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS :**

### **11.1 MRC d'Antoine-Labelle :**

Demande d'appui à une résolution demandant à la ministre des Ressources naturelles et de la Faune de reconduire le Programme de mise en valeur du milieu forestier (PMVMF-Volet II), et de bonifier son enveloppe budgétaire afin de soutenir le développement et la diversification économique des régions forestières du Québec.

2009-12-12

### **Demande de reconduction et de bonification du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF – Volet II) :**

CONSIDÉRANT QUE le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF -Volet II) du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a permis de générer, à ce jour, des centaines d'emplois ainsi que des retombées économiques considérables pour le territoire de la MRC des Etchemins au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT QUE l'entente en vigueur avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) pour la livraison de la mesure du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF – Volet II) vient à échéance le 31 mars 2010;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) procède actuellement à la révision de son Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF -Volet II);

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec effectue actuellement son exercice de planification prébudgétaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,  
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC des Etchemins se joignent à plusieurs autres MRC et intervenants du Québec pour demander à la ministre des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), madame Nathalie Normandeau, de reconduire le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF – Volet II) et de bonifier son enveloppe budgétaire afin de soutenir le développement et la diversification économiques des régions forestières du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

### **11.2 Croix-Rouge, division du Québec :**

Demande de participation à un prochain Conseil des maires pour une présentation d'environ 20 minutes concernant les services aux sinistrés.

On convient de recevoir les représentants de l'organisme à la séance ordinaire de février 2010.

### **11.3 Municipalité de Saint-Luc :**

Résolution indiquant que le Conseil de Municipalité de Saint-Luc a adopté la position suivante concernant la réintégration du Parc du Massif du Sud :

(Extrait de ladite résolution) :

La Municipalité de Saint-Luc « *accepte de réintégrer le Parc du Massif du Sud à la condition :*

*QUE le Parc nous envoie une lettre écrite et signée nous disant que le Parc du Massif du Sud appuie le promoteur Saint-Laurent Énergies et la Municipalité de Saint-Luc dans le projet du parc éolien;*

*QUE le chèque de 5 000\$ sera versé seulement à la suite de la réception de la lettre d'appui signée du Parc;*

*QUE des retombées paraissent du côté de Saint-Luc;*

*QUE l'entente entre le Parc du Massif du Sud et la Municipalité de Saint-Luc se signe 1 an à la fois au lieu d'aux 5 ans. » (fin de l'extrait).*

Monsieur le préfet et le directeur général rappellent que, tel que déjà mentionné, la position de la MRC concernant le projet de développement éolien au Parc du Massif du Sud sera intégrée à la démarche actuellement en cours visant à réviser le Plan d'aménagement et de développement du Parc régional du Massif du Sud, en collaboration avec la MRC de Bellechasse, lequel plan révisé devra être soumis au ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

### **11.4 Municipalité de Saint-Luc :**

Résolution désignant monsieur le maire René Leclerc à titre de représentant de la Municipalité de Saint-Luc au Parc régional du Massif du Sud.

### **11.5 MRC Robert-Cliche :**

Résolution demandant au ministre responsable de la SHQ de réviser à la hausse le niveau du revenu des ménages pour l'admissibilité aux programmes de rénovation domiciliaire, et qu'il soit périodiquement indexé afin d'être conforme à la réalité.

2009-12-13

### **Critères d'admissibilité aux programmes de rénovation domiciliaire :**

CONSIDÉRANT QUE les programmes de rénovation domiciliaire de la Société d'habitation du Québec (SHQ) tels que RénoVillage, PRU, LAAA répondent à un besoin important;

CONSIDÉRANT QUE le critère de revenus des ménages, pour l'application de ces programmes, n'est pas mis à jour de façon régulière;

CONSIDÉRANT QUE ce critère est très restrictif et ne répond aucunement à la réalité prévalant au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la désuétude de ce critère fait en sorte que des candidats à ces programmes qui sont réellement dans le besoin n'ont pas accès à ceux-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POULIN  
ET RÉSOLU

QU'une demande soit adressée à monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, et ministre responsable de la SHQ, à l'effet de réviser à la hausse le niveau du revenu des ménages pour l'admissibilité aux programmes RénoVillage, PRU et LAAA, et qu'il soit périodiquement indexé afin d'être conforme à la réalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

#### **11.6 MRC de Beauce-Sartigan :**

Résolution demandant au ministère des Transports de revoir ses exigences concernant la reddition de comptes relative au *Programme d'aide à l'entretien du réseau local* afin de simplifier celle-ci.

2009-12-14

#### **Reddition de comptes relative au programme d'aide du ministère des Transports à l'entretien du réseau local :**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a confié l'entretien du réseau routier rural aux municipalités en avril 1993;

CONSIDÉRANT QU'un programme d'aide à l'entretien du réseau routier local avait été mis en place afin de supporter les municipalités devant exercer cette compétence;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports exige aux municipalités, dans sa reddition de comptes 2009, qu'un vérificateur externe atteste l'usage des compensations reçues;

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités du Québec doivent comptabiliser leurs revenus et dépenses de la même façon tel qu'indiqué au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses de transport sont réparties, selon ce manuel, de la manière suivante :

Transport – Voirie municipale  
Transport – Enlèvement de la neige  
Transport – Autres

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports demande aux municipalités de répartir les dépenses entre : Chaussées – Système de drainage – Système de sécurité – Abords de routes;

CONSIDÉRANT QUE le système de comptabilité préconisé par les Affaires municipales n'est pas conçu de façon à répondre à ce besoin;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses en voirie d'été sont inscrites sous « voirie municipale » tandis que les dépenses d'hiver sont inscrites sous « enlèvement de la neige » et qu'il n'y a pas de répartitions entre l'entretien des routes prises en charge et l'entretien des rues municipales;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POULIN,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU  
ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QU'une demande soit adressée au ministère des Transports de revoir ses exigences concernant la reddition de comptes 2009 relative au programme d'aide à l'entretien du réseau local afin de simplifier celles-ci.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

### **11.7 Normand Lessard, directeur général de la CSBE :**

Correspondance informant de la mise en disponibilité, par la Commission scolaire, des fibres optiques excédentaires dont elle dispose pour les municipalités et organismes à but non lucratif qui souhaiteraient les acquérir. Correspondance déjà transmise le 30 novembre par la MRC à toutes les municipalités concernées (municipalités où la CSBE a déployé le service internet haute vitesse à ses écoles).

### **11.8 Laurent Lessard, ministre du MAMROT :**

Confirmation de l'aide financière de 109 727\$ dans le cadre du *Programme d'aide financière aux MRC* pour l'année financière 2009. Correspondance déposée.

### **11.9 Direction de l'amélioration de l'habitat, Société d'habitation du Québec :**

Confirmation d'une enveloppe octroyée à notre MRC de 270 000\$ pour chacune des 2 prochaines années dans le cadre du *Programme d'aide à la rénovation en milieu rural (RénoVillage)*. Correspondance déposée.

### **11.10 Administration MRC :**

Tableau présentant, pour chacune des municipalités, les disponibilités provenant du Pacte rural (enveloppe réservée 2007-2014). Copie remise à chacun des membres du Conseil des maires.

### **11.11 Administration MRC :**

Données démographiques de l'Institut de la statistique du Québec : « *Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2006-2031* ». Copie remise à chacun des membres du Conseil des maires.

### **12.0 VARIA :**

#### **12.1 Invitation aux conseillers municipaux :**

Afin de familiariser davantage l'ensemble des membres des conseils municipaux avec le rôle et les rouages de la MRC, le directeur général soumet l'idée que les maires invitent de façon particulière leurs conseillers municipaux à assister périodiquement aux délibérations du Conseil des maires. Un moment particulier pourrait même leur être consacré de façon périodique afin de pouvoir répondre aux questions de ces conseillers locaux concernant la MRC.

De l'échange qui suit cette suggestion, on retient principalement que les conseillers locaux sont toujours invités aux séances du Conseil des maires qui sont de toute façon publiques.

On note aussi l'importance que les maires fassent un suivi des délibérations du Conseil des maires auprès de leurs élus locaux.

2009-12-15

#### **12.2 Flamme olympique :**

Suite à une intervention de monsieur le préfet concernant le succès des activités entourant le récent *Passage de la flamme olympique* à Saint-Prosper,

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION UNANIME

QU'une motion de félicitation soit formulée à l'intention de la Municipalité de Saint-Prosper pour le succès des activités tenues à l'occasion du récent *Passage de la flamme olympique* à Saint-Prosper.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Monsieur Normand Poulin de Passion-FM vérifie auprès des maires l'échéancier d'adoption du budget dans chaque municipalité.

**2009-12-16**

**14.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN PARADIS  
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 22h35.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

\_\_\_\_\_  
PRÉFET

\_\_\_\_\_  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER